

Chapitre 11

Agriculture

11.1 Tendances et faits saillants en 1973

Au début de 1973, on a annoncé que le Canada avait exporté pour \$2,135 millions de produits agricoles en 1972, chiffre qui dépasse pour la première fois les \$2 milliards.

En mars, le gouvernement fédéral a levé la limite de 4 millions d'acres de superficie totale donnant droit à une subvention de \$10 afin d'obtenir une production accrue, en vertu du Programme de primes à la production herbagère d'une durée de trois ans destiné à encourager les producteurs de bétail à cultiver de plus grandes quantités de fourrages. Le montant maximal de l'indemnisation pour le bétail abattu aux termes des mesures de contrôle des maladies prévues par la Loi sur les épizooties a été porté de \$200 à \$300 pour chaque animal de race pure et de \$120 à \$150 pour le bétail sans race. Des subventions fédérales d'une valeur totale d'environ \$87,000 ont été accordées aux provinces Maritimes afin d'aider à restaurer les cultures de fraises détruites au cours de l'hiver 1971-72. En octobre, on a annoncé une subvention fédérale d'un montant égal au tiers du coût total de construction de nouvelles installations spécialisées d'entreposage de fruits et légumes, jusqu'à concurrence de \$500,000.

La Société du crédit agricole a déclaré une augmentation sensible des prêts agricoles. Au cours de l'année financière 1971-72 ces derniers ont augmenté de 62.3% sur l'année précédente et en 1972-73 ils ont augmenté de 115% pour atteindre \$400.6 millions. Trois autres provinces, soit le Manitoba, le Québec et la Saskatchewan, ont signé des accords avec le gouvernement fédéral en vue de la mise en œuvre du Programme de développement des petites fermes. Institué en février 1972, ce programme fournit aux cultivateurs participants des services de gestion agricole et de consultation et prête aux exploitants de petites fermes les fonds nécessaires pour acheter des terres en vue de rentabiliser leur entreprise.

La création d'un Fonds pour l'implantation de nouvelles cultures a été annoncée par le ministre de l'Agriculture lors de la Conférence sur les possibilités économiques de l'Ouest à Calgary (Alb.). L'administration fédérale a consacré \$1 million au fonds pour l'implantation de nouvelles cultures, à l'adaptation de nouvelles variétés aux conditions agricoles et au développement de nouvelles sources de protéines.

Dans le cadre d'une politique nationale provisoire concernant les céréales fourragères, l'Office des produits agricoles a offert d'acheter de l'avoine et de l'orge fourragères dans les provinces des Prairies à des prix se situant à mi-chemin entre le prix initial de la Commission canadienne du blé et son prix final anticipé. Le programme d'achat a été mis sur pied afin que les producteurs des Prairies ne se voient pas forcés d'écouler leurs céréales fourragères à des prix inférieurs à cause de la situation du marché.

Des permis ont été accordés à 722 requérants pour l'importation de 876 têtes de bétail en provenance de l'Europe, soit une augmentation de 109 requérants par rapport à l'année précédente. En 1973, pour la première fois, du sperme de bovin canadien a été exporté en Australie. Un rapport ministériel sur l'insémination artificielle révèle que 1,216,928 vaches ont été fécondées artificiellement au Canada en 1972, soit 94,000 de plus qu'en 1971.

Par suite de la levée du gel des prix de détail du bœuf aux États-Unis, une plus grande quantité de bœuf canadien a été mise sur le marché et les prix ont tombé. Au début de l'automne, une affluence de bétail américain a fait baisser encore davantage le marché canadien et le gouvernement a riposté par une surtaxe sur le bœuf importé.

Les tarifs éliminés en février ont de nouveau été imposés plus tard dans l'année lorsque les producteurs canadiens de certains produits, cerises et tomates par exemple, se sont vus menacer par les prix inférieurs des importations.

À l'automne, le gouvernement a annoncé qu'il verserait un subside de cinq cents la pinte de lait de consommation dans le but de restreindre les augmentations des prix au détail. À la fin de l'année, toutes les provinces s'étaient entendues avec l'administration fédérale pour l'application du subside. Deux fois au cours de l'année le subside pour la transformation du lait a été relevé; les paiements, qui représentent une augmentation totale d'environ \$10 millions, étaient destinés à fournir aux agriculteurs laitiers de l'argent comptant afin qu'ils puissent acheter et entreposer les aliments nécessaires pour maintenir la production au niveau de la demande pendant l'hiver.